

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_100

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mai à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : EMA – PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL**

Date de la convocation : 29 avril 2025

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 36 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33 <u>Résultat des votes :</u> Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0	<u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Bruno GUIOL, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; <u>Pouvoirs :</u> Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Williams DUFOUR à Bruno GUIOL
---	--

CONSIDÉRANT les travaux de construction de l'Espace Multi-Activité démarrés en 2012 et réceptionnés en 2014,

CONSIDÉRANT les désordres apparus après réception et les mises en demeure réalisées par la Communauté de Communes auprès des différents intervenants,

CONSIDÉRANT les différentes expertises menées depuis 2020, et que les négociations à l'amiable ont conduit à l'établissement du protocole d'accord transactionnel joint en annexe,

CONSIDÉRANT les éléments constitutifs du protocole,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Cédric MOREL ne prend pas part au vote, étant lié à une des parties concernées par ce protocole.

➤ *Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ*

- **AUTORISE** la Présidente à signer le protocole d'accord transactionnel.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 09/05/2025



La Présidente,
Anne LENFANT.